

## Rapport d'orientations budgétaires pour le budget 2022

Comme chaque année le conseil municipal est amené à débattre des orientations de la commune.

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose pour les communes de plus de 3.500 habitants, que le Maire, présente dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, notamment les orientations en matière de programmation des investissements, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

La Loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dit loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

**Le Budget 2022 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population gervaisienne tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le Gouvernement dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2022, ainsi que la situation financière locale.**

## **I - Le cadre de l'élaboration du budget 2022**

Bruno Le Maire et Olivier Dussopt ont présenté, le 22 septembre 2021, le projet de loi de finances pour 2022. Un budget sur fond de reprise économique forte.

Ce projet de loi de finances 2022 illustre une normalisation progressive des finances publiques, en dépenses et en recettes, au regard de la gestion d'urgence due à la crise sanitaire de 2020 et 2021.

La reprise économique amorcée depuis le printemps devrait permettre une croissance toujours soutenue en 2022 (+4%) après un fort rebond en 2021 (+6%).

Grâce à cette embellie, le déficit public devrait diminuer de l'ordre de 3.5 points du PIB, passant de -8.4% en 2021 à -4.8% du PIB en 2022. Un déficit public presque divisé par deux par rapport à 2020.

Ainsi, sous l'effet de la nette réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, la dette devrait refluer l'an prochain, avec un ratio autour de 114 points du PIB, après une progression très forte en 2020 à 115 points de PIB (+17.5 points par rapport à 2019) et une quasi-stabilisation en 2021 (115.6 points).

**En matière de finances locales, pas de révolution pour les collectivités territoriales.**

Le projet ne prévoit pas de bouleversement majeur pour les collectivités mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme une réforme à minima des indicateurs financiers ou le doublement de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité, la dotation globale de fonctionnement sera stable en 2022.

## **II - LES CONSTATS BUDGETAIRES 2021**

### **a) Le contexte local en 2021**

La commune a dû faire face de nouveau à des dépenses encore spécifiques à la gestion de la crise sanitaire et à beaucoup de remplacements notamment au sein des services enfance jeunesse.

Les recettes ont été impactées par la baisse de l'attribution de compensation, la TLPE, les revenus de nos services publics fragilisés par la crise et bien entendu les évolutions de la fiscalité directe portant sur la disparition progressive de la taxe d'habitation mais partiellement compensée.

A l'inverse, le programme d'investissements a été soutenu et conforme dans leur quasi-totalité au budget primitif.

b) Section Fonctionnement 2021 :

Section de fonctionnement	2019	2020	2021
Recettes réelles	3 537 131 €	3 534 054 €	3 520 184 €
Dépenses réelles	3 048 657 €	3 177 631 €	2 976 876 €

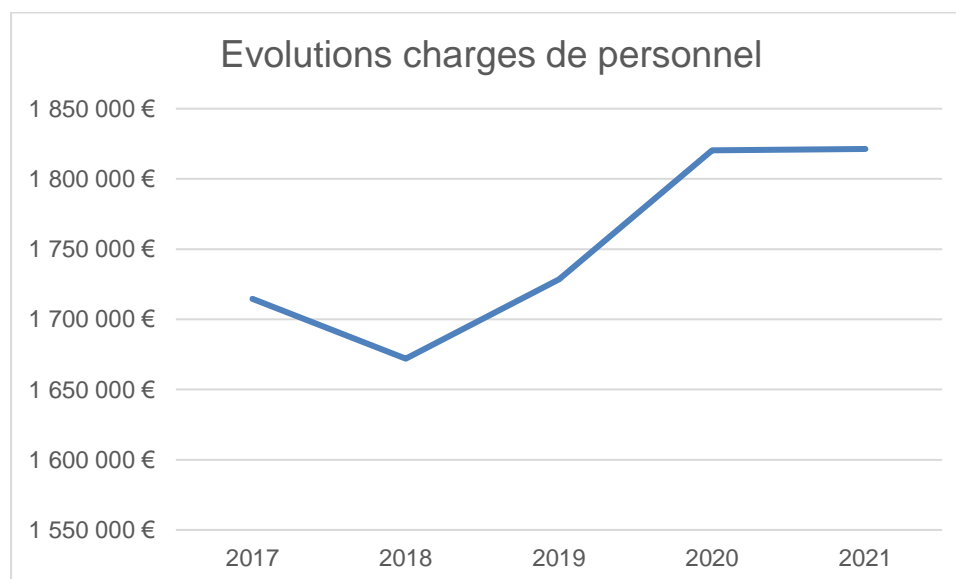
Les marges de gestion sont supérieures de plus 350 000 euros par rapport au budget primitif

## Dépenses 2021

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Écart/2020
<b>011 Charges à Caractère général</b>	€ 980 447	€ 1 052 159	€ 822 238	-16.13%
60 Charges fonctionnement	€ 418 000	€ 430 880	€ 423 595	+1.34%
61 Services extérieurs	€ 465 587	€ 432 579	€ 288 688	-37.99%
62 Autres services extérieurs	€ 88 600	€ 180 370	€ 104 235	+17.65%
63 Impôts	€ 8 306	€ 8 330	€ 5 720	
<b>012 Charges de personnel</b>	€ 1 857 743	€ 1 886 225	€ 1 856 492	-0,067%
<b>65 Autres charges gestion courante</b>	€ 232 222	€ 259 626	€ 232 390	-0.072%
<b>014 Atténuation de produits</b>	€ 67 810	€ 35 312	€ 32 796	
70 Reversement eau	€ 57 310	€ 5 855	€ 5 855	
73 Fonds péréquation	€ 10 500	€ 29 457	€ 26 941	
<b>Total Dépenses de gestion</b>	€ 3 138 222	€ 3 233 322	€ 2 943 916	-6.19%
<b>Total Dépenses Réelles</b>	€ 3 177 631	€ 3 272 255	€ 2 976 875	-6.32%

## Évolution des charges nettes de personnel

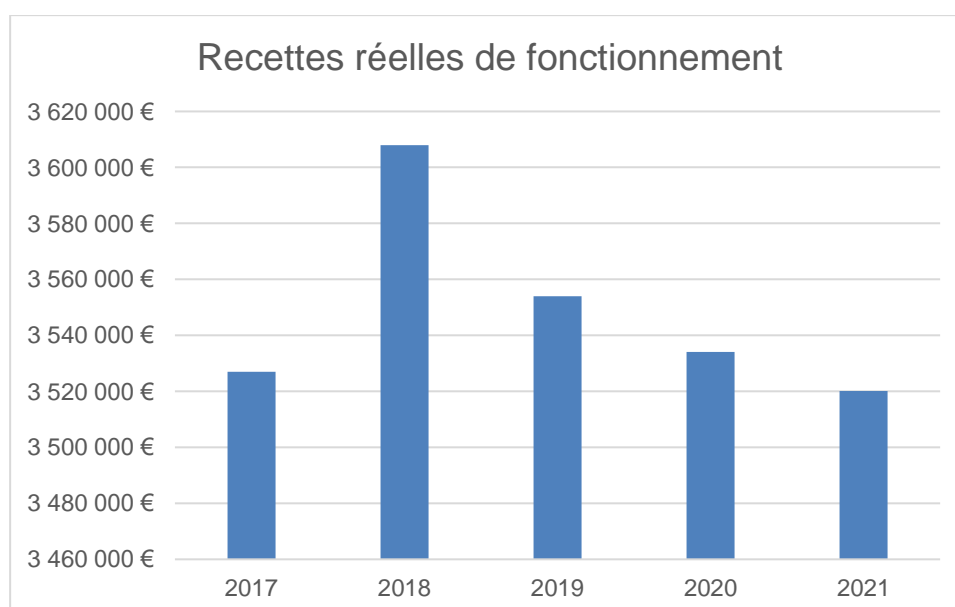
	2017	2018	2019	2020	2021
Évolution charges de personnel	1 714 563 €	1 671 955 €	1 728 373 €	1 820 393 €	1 821 314 €



## Recettes 2021

	Réalisé 2020	Budget 2021	Réalisé 2021	Ecart/2020
<b>70 Produits des services</b>	€ 225 876	€ 267 940	€ 285 128	26,23%
<b>73 Impôts et taxes</b>	€ 2 681 334	€ 2 683 564	€ 2 726 648	1,69%
<b>74 Dotations et participations</b>	€ 584 515	€ 444 317	€ 445 960	-23,70%
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	€ 29 502	€ 41 212	€ 35 035	18,75%
<b>013 Atténuation de charges</b>	€ 7 810		€ 11 539	47,75%
<b>Total Recettes de Gestion</b>	€ 3 529 037	€ 3 437 033	€ 3 504 310	-0,70%
<b>76 Produits financiers</b>				
<b>77 Produits exceptionnels (2)</b>	€ 5 017	€ 359	€ 15 874	
<b>78 Reprises sur amortissements et provisions</b>				
<b>Total recettes réelles</b>	€ 3 534 054	€ 3 437 392	€ 3 520 184	-0,39%

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	3 527 000 €	3 608 000 €	3 554 000 €	3 534 054 €	3 520 184 €



## Résultats globaux de la section de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	5 019 974 €
Dépenses de fonctionnement :	3 130 060 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 1 889 914 €**

On constate un excédent de fonctionnement 1 889 914 € en baisse par rapport à 2020 (2 077 664€ - 9.03%).

Toutefois l'année 2020 bénéficiant de l'excédent EAU de près de 600 000 euros, cette somme a été transférée pour financer nos investissements en excédent de fonctionnement capitalisé. Il faut donc surtout opposer l'excédent de fonctionnement 2021 à celui de 2020 après déduction de l'excédent EAU.

### Analyse des dépenses

Les **dépenses réelles de fonctionnement** s'élèvent à **2 976 875 €** contre **3 177 631 €** au compte administratif 2020, soit une **baisse de 6.32%**.

Cette baisse est due à la diminution des charges à caractère général qui passent de 980 447 € en 2020 à 822 238 € en 2021. Les gains portent surtout sur les services extérieurs qui ont bénéficié de coûts plus performants mais également de travaux différés ou jugés non nécessaires.

Les **charges de personnel sont stables** par rapport à 2020. Cette situation est essentiellement due à un dernier trimestre 2021 plus favorable. Cette stabilité est liée à une situation conjoncturelle où les gains se font autour des agents titulaires. En revanche la situation Covid continue d'accroître la charge des agents Ircantec. L'enjeu difficile sera de transformer cette stabilité conjoncturelle en structurelle.

### Analyse des recettes

Les **recettes réelles de fonctionnement** diminuent légèrement. Elles passent de **3 534 054 €** en 2020 à **3 520 184 €** en 2021 soit une baisse de 0.39%.

Ce sont les dotations et participations (chapitre 74) qui ont diminué le plus en 2021 (445 960€) pour 584 515€ en 2020 notamment des aides liées au COVID versées par l'Etat pour achat de masques, dispositif 2S2C, aides de la CAF sur 2020, et suppression de l'allocation compensatrice sur la taxe d'habitation.

En revanche la baisse de l'attribution de compensation prévue au budget a été équilibrée par notamment une augmentation des recettes de la taxe foncière et de la taxe sur l'électricité.

Enfin les recettes de nos services sont en hausse par rapport à 2020. Cette hausse est le résultat conjugué de l'absence du long confinement de 2020 pas complètement reproduit en 2021 et l'augmentation de nos services enfance jeunesse au 1 er septembre

**c) Section Investissements 2021 :**

Les achats d'équipements ont été conformes aux budgets prévus.

Nous avons concrétisé les chantiers :

- Les opérations de mise en accessibilité,
- Les travaux de réalisation de la place du 8 mai,
- L'aménagement du sentier du Rain
- La rénovation de l'éclairage public
- La sécurisation de la route Nationale

**Niveau de consommation des crédits d'équipement**

SECTION D'INVESTISSEMENT	2019	2020	2021
<b>Recettes réalisées</b>	404 920 €	446 663 €	338 650 €
<b>Recettes engagées au 31/12</b>	523 649 €	218 112 €	205 076 €
<b>Total</b>	<b>928 569 €</b>	<b>664 775 €</b>	<b>543 726 €</b>
<b>Dépenses réalisées</b>	427 316 €	427 684 €	1 462 205 €
<b>Dépenses engagées au 31/12</b>	257 389 €	574 032 €	117 000 €
<b>Total</b>	<b>684 705 €</b>	<b>999 716 €</b>	<b>1 579 205 €</b>

**Résultats d'investissements 2021**

Recettes d'investissement : 2 201 793 €  
Dépenses d'investissement : 2 002 428 €

**Soit un résultat d'investissement de : 199 365 € (a)**

Restes à réaliser des dépenses d'investissement(b) : 117 000 € (b)  
Restes à réaliser des recettes d'investissement : 205 076 € (c)

Soit un excédent réel d'investissement (a+c-b) : **287 441 €**

### Dépenses 2021

Les dépenses d'opérations d'investissement, en reprenant les restes à réaliser de 2020, s'élèvent au total à **1 579 205 €**, elles concernent notamment :

<b>Achat de matériels</b>	<b>121 809 €</b>
<b>Aménagement de la place du 8 mai</b>	<b>373 519 €</b>
<b>Modernisation de l'éclairage public</b>	<b>340 195 €</b>
<b>Accessibilité des bâtiments</b>	<b>168 472 €</b>
<b>Chemin du Rain</b>	<b>128 617 €</b>
<b>Sécurisation de la route nationale</b>	<b>119 723 €</b>

### Recettes 2021

Les recettes réelles d'investissement concernent les **subventions** pour **338 650 €**,

Pour les recettes propres d'investissements se rajoutent :

- Le FCTVA pour 62 951 €,
- La taxe d'aménagement pour 23 566 €,

Les recettes sont complétées par l'excédent de fonctionnement 2020 capitalisé, soit 600 000 €, l'excédent d'investissement 2020 de 693 000 € et autres concessions et amortissements.

A noter également que la **soulte** de **140 000 euros** versée par le département pour la **route de Chambord** a été comptabilisée et versée au budget 2021.

Le résultat d'investissement est donc favorisé par cette soulte qui anticipe les dépenses réelles de la commune qui seront réalisées en 2022.



### **III - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022**

#### **a) Le contexte local en 2022**

La crise sanitaire risque de peser encore sur les charges de personnel et sur certaines dépenses de fonctionnement.

Il convient de poursuivre les investissements nécessaires à l'amélioration énergétique de nos bâtiments. Les impacts de l'extension de la ZAC seront à identifier (dépenses de fonctionnement, prise en compte d'une nouvelle population et d'un nouveau quartier)

#### **b) Orientations recettes 2022**

##### **Fiscalité directe**

Comme en 2021, la taxe d'habitation et les compensations d'exonération ont disparu du budget communal, le transfert de la taxe foncière sur le bâti départemental couvrant en parti le montant perdu.

Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur est mis en place afin de corriger les écarts de produits générés par ce transfert.

Le montant du produit de cette fiscalité directe sera calculé début 2022 à partir des éléments de référence votés en loi de finances pour 2021.

Toutefois les valeurs locatives sont revalorisées annuellement par application d'un coefficient, calculé depuis 2017 par la DGFIP, sur la base d'informations publiées par l'INSEE mi-décembre. Cette revalorisation correspond à la variation constatée entre l'indice des prix à la consommation (hors tabac) du mois de novembre d'une année, au cas particulier 2021, et celui de l'année précédente (2020).

**Le coefficient de revalorisation calculé pour 2022 s'élève à 3.4%. (Source DGFIP).**

**Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux de la taxe foncière sur 2022.**

##### **Dotations**

La dotation globale de fonctionnement (DGF) pour le bloc communal est basée sur plusieurs composantes selon la taille et le type de la commune.

Pour notre commune, cette dotation comprend la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Pour 2022, elle sera stable, cette stabilité se fait au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale.

### **Péréquation**

Le fonds de péréquation intercommunal et communal sera maintenu au même niveau pour les prochaines années. Pour rappel, il participe à la redistribution des ressources des ensembles intercommunaux les plus favorisés vers les plus défavorisés.

### **Fiscalité FCTVA**

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) compense de manière forfaitaire la TVA que les bénéficiaires du fonds ont acquitté sur certaines de leurs dépenses et qu'ils ne peuvent pas récupérer par voie fiscale.

Depuis 2018, le bénéfice du fonds de compensation de la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA) qui s'appliquait aux dépenses d'investissement est élargi aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie donc des dépenses de fonctionnement.

La loi de finances pour 2020 a étendu l'éligibilité du FCTVA aux dépenses d'entretien des réseaux payées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020

Pour rappel le taux de remboursement est de 16.404%.

Le remboursement du FCTVA devrait être automatisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les collectivités bénéficiaires du FCTVA en N-2 et donc revenir plus rapidement à terme.

Pour information nous avons perçu au titre des dépenses sur l'exercice 2019 sur l'exercice 2021 la somme de 23 784 € en fonctionnement et 62 951 € en investissement.

### **Produit des services**

Nous poursuivrons des ajustements sur nos tarifs de services publics notamment concernant le pôle enfance jeunesse tout en cherchant une répartition juste en fonction des revenus des familles.

### Recettes : Détail des hypothèses

<b>Impôts et taxes</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>2022</b>
Taxes foncières	1 843 149€	1 875 865€	1 912 840€	1 948 085€	2 213 210€
Attribution de compensation	402 999€	402 999€	352 999€	364 655€	364 655€
Dotation de solidarité communautaire	81 629€	81 629€	81 629€	81 629€	81 629€
FPIC	53 259€	54 159€	54 159€	55 569€	55 569€
FNGIR	39 937€	39 937€	39 937€	39 937€	39 937€
Taxe sur la consommation finale d'électricité	77 375€	72 975€	72 000€	79 994€	75 000€
Taxe sur la publicité extérieure	109 622€	97 900€	115 000€	103 060€	115 000€
Taxes et droits de mutation	47 116€	55 332€	55 000€	49 951€	55 000€
Impôts et taxes diverses				3 768€	
<b>TOTAUX</b>	<b>2 655 086€</b>	<b>2 680 796€</b>	<b>2 683 564€</b>	<b>2 726 648€</b>	<b>3 000 000€</b>

<b>Dotations</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Budget 2021</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>2022</b>
Dotation Globale de Fonctionnement	262 995€	251 543€	241 162€	241 162€	241 162€
Dotation de solidarité rurale	44 315€	44 419€	44 534€	44 534€	44 534€
Compensation taxes foncières	4 715€	5 110€	5 500€	6 216€	7 000€
Compensation taxe d'habitation	46 601€	55 569€			
FCTVA	13 636€	22 591€	24 500€	23 784€	29 000€
DCRTP (dotation de compensation de la taxe professionnelle)	18 925€	17 848€	17 848€	17 848€	17 848€
Autres organismes	121 481€	156 965€	110 773€	112 416€	110 456€
<b>TOTAUX</b>	<b>512 668€</b>	<b>554 045€</b>	<b>444 317€</b>	<b>445 960€</b>	<b>450 000€</b>

## Recettes totales 2022 envisagées

<b>Recettes</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>2022</b>
70 – Produit des services	285 128 €	293 000 €
73 – Impôts et taxes	2 726 648 €	3 000 000 €
74 – Dotations	445 960 €	450 000 €
75 – Autres produits de gestion courante	35 035 €	37 000 €
013 + 76 + 77	27 413 €	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>	<b>3 520 184 €</b>	<b>3 780 000 €</b>

**3 780 000 euros, soit +7,3 % par rapport à 2021**

## c) Orientations dépenses 2022

### Charges de personnel

L'objectif serait de stabiliser nos dépenses de personnel à l'identique de 2021. Les leviers d'économie étant très limités, ces charges restent sous la menace des remplacements d'agents nécessaire en cas d'absentéisme. Nous disposons maintenant d'outils précis pour mieux analyser et surveiller les dépenses de personnel pour chaque service.

### Charges à caractère général

La pandémie a limité certaines dépenses en 2020 et 2021 notamment les voyages, déplacements des écoles, manifestations, fêtes. En 2021 nous avons aussi différé certains travaux d'amélioration de bâtiments dont il conviendra de vérifier de nouveau leur opportunité en 2022.

Néanmoins, par rapport au budget primitif 2021, nous établissons un **objectif de réduction de 5%**.

L'année 2019 étant une référence de pleine et normale activité, **le budget 2022 est en baisse de 4,2 %** par rapport au réalisé 2019.

Nos efforts d'économies devront se poursuivre en 2022 avec comme objectif une nouvelle baisse de ces charges en 2023.

### Autres charges de gestion courante

Nous avons sursis à certaines dépenses en 2021 que nous devons cumuler en 2022. Ce poste est à étudier dans le détail en 2022 pour identifier les sources possibles d'économie

## Dépenses totales 2022 envisagées

Dépenses	2019	2020	Budget 2021	Réalisé 2021	2022
011 - charges à caractère général	992 391€	980 445€	1 052 159€	822 238€	950 000€
012 – charges de personnel	1 774 134€	1 857 737€	1 886 225€	1 856 493€	1 860 000€
014 – atténuation de produits	10 501€	67 810€	35 312€	32 796€	27 000€
65- autres charges de gestion courante	202 302€	232 222€	259 626€	232 390€	254 000€
66 – charges d'intérêt	35 242€	31 977€	32 150€	27 145€	25 000€
67 – charges exceptionnelles	1 332€	2 311€	6 783€	5 814€	
68 – dotation aux provisions		5 121€			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>3 015 902€</b>	<b>3 177 623€</b>	<b>3 272 255€</b>	<b>2 976 876€</b>	<b>3 116 000€</b>

**3 116 000 euros,      +4,7 % par rapport à 2021,  
+3,3% par rapport à 2019**

**Dont 3 091 000 euros de charges courantes de fonctionnement**

#### **d) Orientations investissements 2022**

Outre les **117 000 euros** des restes à réaliser de 2021, Les investissements sur le budget principal sont prévus à hauteur de près de **1,5 millions d'euros**.

Cette enveloppe budgétaire portera entre autres et notamment sur les projets suivants :

- Première étape du projet de **rénovation thermique** portant sur l'école élémentaire, bâtiment A et les vestiaires du stade Farsy pour un montant de **350 000 euros**.
- La rénovation de la **route de Chambord** pour une enveloppe de **320 000 euros**
- La rénovation du parvis Jean Claude Deret, évaluée à **120 000 euros**
- La **végétalisation et l'aménagement des cours d'école** pour une première enveloppe de **70 000 euros**
- Une importante campagne de **renouvellement de matériel et d'équipements de fonctionnement**, budget envisagé à hauteur de **150 000 euros**.
- La création d'espaces et de **jeux d'enfants** pour **60 000 euros**
- Des **provisions pour achat de fonciers et de rénovation routière**, le cas échéant.

Cette enveloppe budgétaire cumulée avec celles des années 2020 et 2021 portera l'effort d'investissements à près de **3 500 000 euros à mi-mandat**.

La soulte de **140 000 euros** du département pour la route de Chambord a été versée sur le budget 2021 et se retrouve ainsi dans l'excédent d'investissement reporté en 2022.

Pour financer 2022 et 2023, la commune envisage un appel de nouveau à l'emprunt, le montant envisagé autour de **700 000 euros** sera validé lors du vote du budget.

e) **Synthèse financière**

Chiffres clé	2019	2020	2021	2022
Recettes réelles de fonctionnement	3 537 131€	3 533 948€	3 520 184€	3 780 000€
Charges courantes de fonctionnement	3 001 582€	3 138 241€	2 943 916€	3 091 000€
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>535 549€</b>	<b>395 707€</b>	<b>576 268€</b>	<b>689 000€</b>
Intérêts de la dette	35 242€	31 977€	27 145€	25 000€
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>500 307€</b>	<b>363 730€</b>	<b>549 123€</b>	<b>664 000€</b>
Remboursement en capital de la dette	164 519€	192 849€	189 090€	191 531€
<b>EPARGNE NETTE = autofinancement</b>	<b>335 788€</b>	<b>170 881€</b>	<b>360 033€</b>	<b>472 469€</b>
Recettes propres d'investissement (*)	699 190€	227 043€	425 167€	292 576€
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>1 034 978€</b>	<b>397 924€</b>	<b>785 200€</b>	765 045€
Opérations d'Investissement	427 316€	427 684€	1 462 205€	1 593 801€
<b>BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>+607 662€</b>	<b>-29 760€</b>	<b>- 677 005</b>	<b>- 828 756€</b>

La commune de Saint-Gervais-la-Forêt a contracté 3 prêts entre 2017 et 2019 pour un montant de 1.300.000 euros pour financer les opérations importantes d'investissement : extension du restaurant scolaire, accessibilité, extension du cimetière. Les investissements 2020 et 2021 ont pu être autofinancés notamment par les excédents de fonctionnement de 2019 et 2020.



f) **Analyse endettement 2022**

<b>ANNEES</b>	<b>EN-COURS DE LA DETTE AU 01/01/N</b>	<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>RATIO</b>
A fin 2018	<b>1 539 185 €</b>	<b>537 384 €</b>	<b>2.86</b>
A fin 2019	<b>1 819 290 €</b>	<b>500 307 €</b>	<b>3.63</b>
A fin 2020	<b>1 628 663 €</b>	<b>363 261 €</b>	<b>4.48</b>
A fin 2021	<b>1 435 847 €</b>	<b>549 123 €</b>	<b>2.61</b>
A fin 2022 (*)	<b>1 911 751 €</b>	<b>664 000 €</b>	<b>2.88</b>

(\*) Hypothèse prise d'un emprunt de 700 000 euros

L'amélioration de la marge brute en 2021 et espérée en 2022 favorise les possibilités d'emprunt car le ratio d'endettement reste faible.

Néanmoins la criticité de l'épargne brute est le facteur déterminant pour poursuivre au-delà de 2022 nos investissements.

D'où l'importance de maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

## **IV CONCLUSION et PERSPECTIVES**

Les principales orientations budgétaires 2022 présentées ont pour objectifs :

- Le **maintien d'un bon niveau d'épargne** afin de pouvoir concrétiser l'ensemble de nos programmes d'investissements. Cela passe par la surveillance, et la stabilité de nos dépenses de fonctionnement.
- **La croissance de nos recettes**, qui est un marqueur fort pour ce budget.
- Un **programme d'investissements important** et qui va nécessiter un gros effort d'organisation entre les services et les élus pour le concrétiser.

En termes de perspectives au-delà de cette nouvelle année budgétaire, il faudra identifier les leviers pour renforcer le processus de baisse de nos dépenses de fonctionnement en 2023

Il faudra aussi définir **le projet des locaux associatifs**, planifier la suite des travaux de rénovation thermique, organiser un plan de travail sur l'amélioration de notre patrimoine environnemental, notamment les voies de déplacement sur la base de l'audit effectué et les espaces de vie collective.

Ces études et planifications devant assoir le **plan budgétaire 2023-2025**.